**Conseil Municipal du 12 février 2020**

**Les délibérations sont consultables à la Direction Générale**

**des Services dans leur intégralité**

**Délibérations adoptées :**

**2020-02-12/1 – Désignation du Secrétaire de Séance :**

**2020-02-12/2 – Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal.** Pas de vote.

**2020-02-12/3 – Budget primitif 2020 – Vote des taux.** Vote : Pour : 27 - Abstention : 2 – Contre : 0.

**2020-02-12/4 – Budget primitif 2020 – Budget annexe pour certaines activités culturelles.** Adopté à l’unanimité.

**2020-02-12/5 – Budget primitif 2020.** Vote : Pour : 26 - Abstention : 3 – Contre : 0.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **2020-02-12/6 – Budget – subventions aux associations :** Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, dans le cadre du Budget 2020, autoriser le versement des subventions suivantes : |
|  |  |
|   |   |
| **NOM DE L' ASSOCIATION BENEFICIAIRE** | **MONTANT** |
|   |   |
|  Union Musicale d'Haubourdin | 8 500,00  |
|  C.G.Haubourdin Football | 6 000,00  |
|   |   |
|  Dans le cadre des classes U.L.I.S. |   |
|  Coopérative Scolaire Ecole Salengro | 750,00  |

 Adopté à l’unanimité. **2020-02-12/7 – Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la procédure de labellisation :** Le décret n°2011-1474, en date du 10 novembre 2011, offre la possibilité aux collectivités locales et à leurs établissements de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. Dans le domaine de la prévoyance et après avoir recueilli l’avis du comité technique le 9 décembre 2019, la ville d’HAUBOURDIN propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant de la participation serait fixé à hauteur de 60,00 € par an (versement mensuel) à tout agent pouvant justifier d’un certificat d’adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser la mise en place, à compter du 1er mars 2020, d’une participation financière dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents dans les conditions ci-avant définies, d’inscrire les crédits au budget 2020. Adopté à l’unanimité. |

**2020-02-12/8 – Modification de l’accord A.R.T.T :** L’accord sur l’aménagement et la réduction du temps de travail a été adopté le 24 octobre 2001. Cet accord vise à : garantir le service aux Haubourdinois, prendre en compte les contraintes financières, garantir l'équité entre les agents dans le respect de leur statut, améliorer les conditions de travail. Cet accord peut être modifié afin de suivre les évolutions de la loi, du statut ou les dispositions validées au sein du comité technique. Le comité technique s’est donc réuni le 9 décembre 2019. Cette instance a émis un avis favorable pour la prise en compte d’une modification de l’accord A.R.T.T. L’extrait modifié est le suivant : « ARTICLE 3 : AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF **« …**

***3.1bis Pour les agents permanents affectées dans les services de la Police Municipale et de la Cuisine Centrale Mutualisée***

* ***L'ensemble des agents bénéficiera de 12 jours ARTT.***
* ***Ainsi, l'horaire sera en moyenne d'environ 37 h par semaine sur l'année pour atteindre 1607 heures.***
* ***Des horaires de travail pourront être définis en fonction d’une modulation qui tient compte des particularités de ces services tout en respectant les 37 heures de travail par semaine en moyenne sur l'année, les 1607 heures de travail par an et les 12 jours ARTT.***
* ***Il est autorisé de reporter un débit ou un crédit d’heures dans la limite de 10 heures.***

***… »***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser la révision de l’accord sur l’aménagement et la réduction du temps de travail adopté le 24 octobre 2001 pour y intégrer les dispositions ci-avant. Adopté à l’unanimité.

**2020-02-12/9 – Acquisition d’une bande de terrain autour de la salle Lisbonne :** Le conseil Départemental du Nord est propriétaire de la parcelle AB 596, terrain d’assiette du collège Le Parc. La salle de sport Lisbonne, propriété de la commune, et implantée sur la parcelle AB 406, est attenante à ce terrain. Dans le cadre de la rénovation de la salle de sport (isolation extérieure), la Ville d’Haubourdin a sollicité le Département afin de se rendre propriétaire d’une bande de terrain le long du mur de la salle (plans joints). La surface nécessaire est limitée, elle sera de 20 cm maximum le long des murs de la salle de sport, soit environ 15 m² au total, et n’aura par conséquent aucun impact sur le fonctionnement du collège. Le Département propose de céder la partie de la parcelle AB 596 à hauteur de 12 euros/m². Le prix d’acquisition est ainsi estimé à environ 180 euros. Un document d’arpentage sera établi par un géomètre aux frais de la commune. Les frais de publication au Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la commune. L’acte de cession sera établi par le Département. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l’acquisition auprès du Département de l’emprise autour de la salle de sport à hauteur de 12 euros/m². Les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de la commune et de l’autoriser à signer l’ensemble des documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition. Adopté à l’unanimité.

**2020-02-12/10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable et de l’assainissement – Anne 2018.** Pas de vote.

**2020-02-12/11 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2018.** Pas de vote.

**2020-02-12/12 – Tarifs des ateliers arts plastiques :** Par délibération du 19 avril 2018, le Conseil Municipal a voté la gratuité de l’accès aux ateliers d’arts plastiques adultes dans le cadre du projet participatif musical La Périchole. Par délibération du 29 mars 2019, le Conseil Municipal a voté la gratuité de l’accès aux ateliers d’arts plastiques adultes dans le cadre des réalisations pour le projet Lille3000-Eldorado. Le déroulement de ces ateliers a été une réussite, une petite dizaine de personnes s’étant impliquée régulièrement. La Ville souhaiterait renouveler cette action pour d’autres projets et notamment pour des réalisations dans le cadre de l’exposition de l’Atelier d’Histoire Locale qui aura lieu en mai 2020. Pour soutenir et encourager l’engagement des volontaires, il est proposé d’accorder l’accès gratuit aux ateliers arts plastiques adultes proposés par la Ville dans le cadre de l’exposition de l’Atelier d’Histoire Locale qui aura lieu en mai 2020. Après consultation de la commission finances, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d’adopter les dispositions ci-dessus. Adopté à l’unanimité.

**2020-02-12/13 – Rapport d’activités et compte administratif du syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs.** Pas de vote.